PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 septembre 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h30**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme

Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-09-168

2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

- **1** - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- **2** - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR
- **3** - MOT DU MAIRE
- **4** - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - **4.1** - Séance ordinaire du 10 août 2026
 - **4.2** - Séance extraordinaire du 25 août 2026
- **5** - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS
- **6** - ADMINISTRATION
 - **6.1** - Revenus cumulés au 31 août 2026
 - **6.2** - Dépenses d'août 2026
 - **6.3** - Trésorerie de la municipalité au 31 août 2026
 - **6.4** - Fermeture du bureau municipal pour la période de la fête de l'action grâce 2026
 - **6.5** - Modification du calendrier des séances 2026 telle que prévue par la résolution 2025-11-264 adoptée en séance ordinaire du 11 novembre 2025
- **7** - CORRESPONDANCES
 - **7.1** - A Titre d`Information
 - **7.2** - A titre Décisionnel
 - **7.3** - Autorisation / Traverses de routes Saison 2026-2027
 - **7.4** - Fondation CLSC Suzor-Coté

8 - RESSOURCES HUMAINES

9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

9.1.1 - Modification du titre Coordonnatrice de camp de jour VS Coordonnatrice de loisirs et de camps jour

9.1.2 - Halloween 2026

9.2 - URBANISME

9.3 - Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement - août 2026

9.3.1 - Avis de motion Règlement 2026-011 modifiant le règlement de zonage 006-2024

9.3.2 - Avis de motion Règlement 2026-012 modifiant le règlement de lotissement 007-2024

9.4 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

9.4.1 - Attribution du Contrat pour le Contrôle qualitatif des matériaux du 8e rang

9.4.2 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE D'HIVER

9.4.3 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

9.5 - SECURITE CIVILE

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-09-169 **4.1 - Séance ordinaire du 10 août 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2026

IL est résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2026 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

2026-09-170 **4.2 - Séance extraordinaire du 25 août 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 25 août 2026

IL est résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 25 août 2026 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 1 **.** Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Revenus cumulés au 31 août 2026

La directrice générale et greffière trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2026 au 31 août 2026.** Le rapport déposé et ventilé mentionne que 2 466 209.57$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

2026-09-171

6.2 - Dépenses d'août 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;
IL est résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois d'août 2026 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 8 295.77$ ainsi que des factures s'élevant à 195 196.62**$** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 août 2026. Le tout totalisant un montant global de 203 492.39**$**

Adopté à l'unanimité.

6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 août 2026

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 31 août 2026.

2026-09-172

6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période de la fête de l'action grâce 2026

CONSIDÉRANT les congés sont déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE le congé de la fête de l'action grâce sont au niveau de la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;

EN CONSÉQUENCE il est résolu :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du **jeudi 8 octobre 2026 à 16h30 et la réouverture soit fixée au mardi 13 octobre 2026** aux heures habituelles;

Adopté à l'unanimité.

2026-09-173

6.5 - Modification du calendrier des séances 2026 telle que prévue par la résolution 2025-11-264 adoptée en séance ordinaire du 11 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec (CMQ) prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-264 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 11 novembre 2025 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 conformément à l'Article 148 du CMQ**;**

CONSIDÉRANT QUE la date du lundi 5 octobre 2026 a été retenue pour la séance ordinaire du mois d'octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT que le lundi 5 octobre 2026 constitue un jour d'élection provincial;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de différer la séance ordinaire prévue en date du 5 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

DE REPORTER la séance ordinaire du mois d'octobre 2026 initialement prévue le lundi 5 octobre 2026 conformément au calendrier adopté par résolution 2025-11-264 **au mardi 6 octobre 2026 à 19h30**;

Adoptée à l'unanimité

7 - CORRESPONDANCES

7.1 - A Titre d`Information

7.2 - A titre Décisionnel

2026-09-174

7.3 - Autorisation / Traverses de routes Saison 2026-2027

ATTENDU QUE le Club de motoneige Alléghanish Bois-Francs demande l'autorisation de traverses de route, telle que désignée dans sa demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu,

QUE la demande sera publiée sur notre site Internet afin de faciliter la compréhension des lieux de traversent autorisées par la municipalité de Saint-Valère par ses citoyens;

QUE la municipalité de Saint-Valère accepte l'entente proposée.

Adopté à l'unanimité

2026-09-175

7.4 - Fondation CLSC Suzor-Coté

CONSIDÉRANT la requête sollicitée par la Fondation CLSC Suzor-Coté;

CONSIDÉRANT les statistiques 2025 de la municipalité de Saint-Valère concernant le nombre de résidents qui ont eu recours à l'un ou l'autre des services du CLSC qui est offert.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu:

- **D`AUTORISER** le versement d'une contribution au montant de 250$ pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin.

Adopté à l'unanimité

8 - RESSOURCES HUMAINES

9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

2026-09-176

9.1.1 - Modification du titre Coordonnatrice de camp de jour VS Coordonnatrice de loisirs et de camps jour

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le titre d'emploi de coordonnatrice de camp de jour pour y inclure les responsabilités relatives aux loisirs, reflétant ainsi adéquatement les tâches réelles exercées ;

ATTENDU QUE ce poste relève des accréditations syndicales en vigueur au sein de la municipalité ;

ATTENDU QUE le dossier de Mélina Plourde a été évalué en regard de cette modification de fonctions (et de l'échelle salariale applicable, s'il y a lieu) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL est résolu

- **QUE la modification du titre d'emploi** de Mélina Plourde, passant de « Coordonnatrice de camp de jour » à « Coordonnatrice de loisirs et de camp de jour », soit officiellement approuvée.
- **QUE l'ajout des nouvelles responsabilités** inhérentes au volet loisirs soit entériné conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.
- **QUE le taux de salaire** (ou l'échelle salariale) afférent à ce poste reclassé soit fixé, tel que prévu à la convention collective.
- **QUE la direction** (ou le service concerné) soit autorisée à effectuer les modifications nécessaires au dossier de l'employée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-177

9.1.2 - Halloween 2026

CONSIDÉRANT QUE le comité loisirs via la coordination des activités Loisirs et Vie communautaire organise annuellement une activité marquant la fête HALLOWEEN

CONSIDÉRANT QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour cette activité pour 2026

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de Saint-Valère avait conclu une entente avec la municipalité de Saint-Rosaire relative a l'organisation des activités de l'Halloween 2026;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2026, il est convenu d'organiser mutuellement la fête de l'Halloween du coté de Saint-Rosaire;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2026, la fête d'Halloween est échelonnée sur 2 jours, soit le vendredi 16 octobre et le samedi 17 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE il est résolu:

- **QUE** la municipalité participe à l'activité qui est prévue **soit le 16 et 17 octobre 2026**

Adopté à l'unanimité.

9.2 - URBANISME

2026-09-178

9.3 - Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement - août 2026

IL est résolu:

D'ACCEPTER le

Dépôt des rapports d'activités et des permis pour le mois d'août 2026.
Communication est donnée des rapports de madame Mélanie Dion, l'officier municipale en bâtiment et environnement.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-179

9.3.1 - Avis de motion Règlement 2026-011 modifiant le règlement de zonage 006-2024

Je, soussignée, la conseillère Nadia Hébert donne avis de motion que le règlement 2026-011 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 006-2024 afin de modifier la terminologie et pour d'encadrer les habitations saisonnières pour les travailleurs agricoles. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme Annick Girouard directrice générale et greffière trésorière a mentionnée quel était l'objet de ce règlement.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

2026-09-180

9.3.2 - Avis de motion Règlement 2026-012 modifiant le règlement de lotissement 007-2024

Je, soussignée, la conseillère Joséane Turgeon donne avis de motion que le règlement 2026-012 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement 007-2024 afin de modifier certaines dispositions relatives à la profondeur minimale des lots situés à l'intérieur d'un couloir riverain. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme Annick Girouard directrice générale et greffière-trésorière a mentionnée quel était l'objet de ce règlement.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

9.4 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

2026-09-181

9.4.1 - Attribution du Contrat pour le Contrôle qualitatif des matériaux du 8e rang

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions sur invitation pour un offre de

service professionnels pour le Contrôle qualitatif des matériaux du 8e rang pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions est conforme aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'UN seul et unique soumissionnaire a déposé son offre soit ENGLOBE;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Valère accepte la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat a ENGLOBE pour le Contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux du 8e rang pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au coût de 27 976.85$ taxes non incluses:

QUE la présente résolution soit adressée à ENGLOBE.

Adopté à l'unanimité

2026-09-182

9.4.2 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE D'HIVER

CONISIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prémunir du sable en vue de la poursuite de ses services surtout en temps hivernal;

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de sable pour la saison hivernale 2026 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère.
- **QUE** les soumissions soient cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention **« SOUMISSION FOURNITURE DE SABLE d'HIVER ».**

Adoptée à l'unanimité.

2026-09-183

9.4.3 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prémunir sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) en vue de la poursuite de ses services surtout en temps hivernal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu :

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2026 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère.
- **QUE l**es soumissions soient cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention **« SOUMISSION FOURNITURE DE SEL DE DÉGLACAGE DES CHAUSSÉES) (chlorure de sodium) ».**

Adoptée à l'unanimité.

9.5 - SECURITE CIVILE

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers : 220; # transactions;499 ; # livres numérique 27

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics **le rapport est dans le D**

Rapport du comité de la des matières résiduelles

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

2026-09-184 **14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon

QUE la séance est levée à 19h57

Adopté à l'unanimité

_____	_____
Marcel Normand	Annick Girouard
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière